



# La Feuille du Chêne

Novembre 2021 N°5 Bulletin d'informations municipales

*Chers Saint Andréens, chères Saint Andréennes, chers amis,*

*Tout d'abord, comme vous le savez, la reprise de l'épidémie de Covid repart à la hausse depuis quelques semaines avec l'arrivée d'un nouveau variant, l'inquiétude est réelle.*

*Le moyen préconisé par l'Agence Régionale de Santé pour la protection des plus fragiles reste la vaccination complète ainsi que le respect des gestes barrières que vous connaissez bien maintenant : port du masque, distanciation, lavage des mains. Info sur la vaccination dans les pages suivantes*



*Je reviens maintenant à des sujets plus optimistes, à savoir les manifestations qui permettent de se retrouver et de partager des moments festifs.*

*Saint André a pu célébrer la Fête Locale qui fut très réussie grâce au dynamisme des membres du Comité des Fêtes. Mais aussi grâce à la bonne participation des habitants venus nombreux pour l'occasion. Le respect des règles sanitaires était de mise.*

*Nous espérons tous que notre village vive à nouveau ces moments de rencontre, de partage et de convivialité à travers les animations prévues dans les semaines à venir : Marché de Noël organisé par l'Association des Parents d'Elèves le 12 décembre, le « Verre de l'amitié » et le partage de la galette début janvier 2022 ( la date précise vous sera communiquée fin décembre) et le repas annuel du club du 3<sup>ème</sup> âge.*

*Un projet d'accessibilité pour tous à l'école avec les normes techniques imposées très complexes est à l'étude. En effet la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances oblige à aménager tous les locaux neufs ou existants pour les établissements recevant du public.*

*La région nous accompagne déjà pour ces travaux. Les autres demandes de subvention vont être faites en 2022 pour une réalisation en 2023. A ce titre, je suis très reconnaissant envers l'Etat, le Conseil Départemental, la Région et la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges qui accompagnent le village de manière technique et surtout financière pour l'ensemble de ces investissements.*

*Je souhaite ici remercier l'équipe municipale ainsi que les agents municipaux qui m'entourent, pour la qualité de leur travail, leur motivation et leur implication dont ils font preuve depuis mon élection.*

*La fin de l'année approche et je vous souhaite, à titre personnel et au nom du conseil municipal, de très heureuses fêtes, entourés de ceux qui vous sont chers.*

David Castets

**Permanences Mairie :**

Le secrétariat est ouvert au public :

mardi **de 9 h à 12 h** - vendredi **de 14 h à 17 h**

Pour tout rendez vous en dehors des permanences, contactez le Maire ou ses Adjoints

## Au sommaire de ce numéro

- Le mot du maire
- Un mot sur notre village
- Compte Rendu: Forêt
- Travaux en cours
- Ecole
- Urbanisme
- Bois communal, affouage
- Sicasmir
- Infos pratiques

## FORET

A l'initiative des maires de **FABAS**, **St ANDRE** et **SALHERM** (31), et suite aux questions posées par les administrés de ces communes et des promeneurs « du dimanche », une réunion sur l'exploitation de la forêt privée de **FABAS** s'est tenue dernièrement avec les représentants des services de l'état ( Mme la sous préfète, excusée, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture – DDT, Monsieur le sénateur de la Haute Garonne, excusés et représentés, Mme la présidente de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges. excusée et représentée. les représentants de

la société forestière du groupe Caisse des Dépôts et Consignation ( SF CDC) du Centre Régional de la propriété forestière (CRPF) Occitanie, ainsi que de certains élus et résidents de la forêt.

Ce massif privé d'environ **470 hectares** est géré et découpé en 3 groupements forestiers de la DCC correspondant à 3 zones boisées contiguës : **La Hille, La Verrerie et Le Crabs**. Après les représentations, le maire de SALHERM demande aux propriétaires « Quelle gestion est envisagée pour cette forêt ? En effet, les administrés sont inquiets des coupes de bois rases qui ont déjà eu lieu dans la forêt »

### Le Plan Simple de Gestion (PSG)

En préambule, le PSG est pour le propriétaire forestier un outil d'analyse des fonctions économique et écologique et sociale de sa forêt. 11 programmes coupes et travaux.

### Rappel de la réglementation

Le PSG est obligatoire pour les propriétaires forestiers privés qui possèdent une ou plusieurs parcelles forestières d'une surface égale ou supérieure à 25ha, d'un seul tenant ou situées dans une zone géographique définie par décret.

Le PSG agréé apporte la garantie de gestion durable prévue par le code forestier

Le représentant de la CDC explique que les PSG qui concernent la forêt ont été agréés par la CRPF pour une durée de 10 ans (2018-2028) +- 4 ans.

Les zones coupées sont replantées avec de jeunes plants. **Les propriétaires sont des actionnaires privés**. Le représentant de la CDC indique que « nous préserverons les sols, 17 hectares ont été reboisés en 2019 et il y en aura 31 en 2022. **Il ne rendra pas public le contenu des PSG**. Le maire de SALHERM demande alors « pourquoi ne pas replanter des chênes qui constituaient à l'origine ce massif et ont été coupés ? » Le représentant de la Caisse des Dépôts retorque « il manque de résineux en France, aussi nous avons décidé de planter des Douglas, des pins maritimes et des cèdres. Nous plantons des résineux qui seront utilisés pour la construction ( maison, plancher...) et il y a un excédent de feuillus en France. Notre mission est à la fois de valoriser le patrimoine et que nos actionnaires aient un retour sur investissement. Nos entretenons les pistes et les chemins accessibles mis en sécurité »

Le vice président de la Communauté de Communes souligne le risque très probable de chenilles processionnaires avec le pin. Le maire de FABAS dit « il y a des problèmes avec les chasseurs. Les sangliers prolifèrent. Comment pouvons-nous faire ? »

Le président de la Caisse des Dépôts répondra ponctuellement à cette question et propose qu'un rendez-vous soit programmé sur le terrain en novembre prochain pour faire le point sur toutes les problématiques. Enfin, la Caisse de Dépôts s'engage à informer, d'ici la fin de cette année, voire au début du printemps 2022, les promeneurs marchant sur les chemins publics en mettant en place des panneaux d'information.

**Les élus restent très vigilants sur l'évolution des coupes de bois. Ils tiennent à ce que la population locale et les personnes soient bien régulièrement informées de l'exploitation et du devenir de cette magnifique forêt de FABAS**

## LE VILLAGE DE SAINT ANDRE

Dans les années 1920, un autocar rejoignant Salies à Arbas, faisait halte à St André.

Le chauffeur était Louis Garès, un oncle de Julia Gardère, né à St André.

Il était propriétaire de la maison du premier bureau de tabac détenu par M. Sansébé.

Puis Louis Garès a conduit le car Toulouse-Verfeil de 1935 à 1945



## TRAVAUX

### Cimetière

La réfection du mur du cimetière est terminée.

### Cadran de l'église

Le cadran de l'église a été changé par l'entreprise BODET. L'ancien cadran, abîmé et rouillé au niveau de l'émail, a été déposé et installé dans la salle de réunion de l'ancienne mairie.

Il avait été fabriqué par VICTOR NEGRE spécialiste d'horloges publiques à MONTOLIEU dans l'AUDE au début des années 1900.

Le nouveau cadran est un cadran rétro-éclairé



## L'ECOLE

Le vestiaire du foot a été isolé, le sol a été changé, l'isolation est faite et une nouvelle porte a été installée.

Ce local servira à l'ALAE pour la pratique d'activités sportives en cas de mauvais temps.

L'installation d'un chauffage électrique d'appoint à derniers jo



## ELAGAGE OBLIGATOIRE

### L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant.

Il a la responsabilité de l'élagage des arbres (ou haies) plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre (ou haie) est postérieure à une ligne téléphonique
- l'arbre (ou haie) est sur le domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire doit réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec ENEDIS par l'envoi d'une DT (déclaration de projet de travaux) - DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux).

Dans les autres cas (que ceux énumérés ci-dessus) ENEDIS assure l'élagage des végétaux afin d'assurer la sécurité des réseaux. Le propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'ENEDIS

### REGLES DE SECURITE

- ne jamais toucher une ligne même en câble isolé
- s'éloigner du câble tombé et, n'approcher aucun objet à moins de 3,00 m des lignes de tension inférieure à 50000V, à moins de 5,00 m des lignes de tension supérieure à 50000V
- ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins de 1 m en BT et 2 m en HTA) ou en contact direct avec un câble isolé.
- ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne. Prévenir immédiatement le service "dépannage" d'ENEDIS au 09726750 suivi du n° du département (31)
- ne jamais faire du feu sous les lignes électriques
- si un arbre menace prévenir le service 'dépannage' d'ENEDIS

CONSEIL Du fait du passage de la fibre dans notre commune, merci d'être vigilant sur les points précisés ci-dessus

## URBANISME

La 5 C est en train de réviser le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Cette révision concerne :

- les zones constructibles
- les équipements sportifs, culturels, touristiques, d'hébergement et commerciaux

Un plan regroupant les chemins de randonnées sera établi et diffusé.

Un projet de lutte contre l'érosion et de protection des berges des cours d'eau est en étude.

Un nuancier des couleurs préconisées pour les modifications des peintures des menuiseries et des enduits de façade sera bientôt disponible. En attendant, merci de contacter la mairie pour toute modification visuelle.

## BIEN VIVRE ENSEMBLE

Nous souhaiterions que les nouveaux arrivants, ainsi que ceux qui choisissent de quitter le village, en informent la mairie. Ainsi nous pourrions garder à jour la liste des habitants.

Un formulaire est distribué chez les personnes n'ayant pas encore transmis leurs coordonnées.

Ces coordonnées nous permettent de pouvoir contacter les habitants en cas de besoin.

Merci de retourner ce formulaire en mairie.

## AFFOUAGE-BOIS COMMUNAL

Nous vous rappelons que la commune met en vente des lots de 4 stères de bois de chauffage au prix de **40€ le stère, en 2 mètres.**

Ce bois est à enlever en bord de route de la forêt de Fabas /Lilhac/ St André, comme l'année passée.

Pour les personnes intéressées n'ayant pas encore passé commande, merci de contacter :

- André Fort : 06 77 66 46 60
- Eliane Raulet : 06 70 35 17 75

## ETAT CIVIL

**Décès:** Christiane TOURNAN. Joséphine FORT. Julienne REMY. Germaine BARTHAUD. Bénédicte BOYER

**Naissance:** Arthur REVEL

**Mariage:** Fabienne RAULET et Denis MESSAN

VOTRE MAINTIEN À DOMICILE EN COMMINGES



AIDE & ACCOMPAGNEMENT	ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER
SOINS INFIRMIERS PERSONNES AGÉES ET HANDICAPÉES	SOINS DE REHABILITATION ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES
	MAISON DES AIDANTS DU COMMINGES

ANIMATIONS ET PRÉVENTION

Le Sicasmir propose diverses actions de prévention du vieillissement mises en oeuvre par

**L'Association des Activités Séniors - Sicasmir.**

Les animations sur : <http://2-as.asso-web.com>

## Le SICASMIR en détail

Le SICASMIR, précurseur dans les services d'aide à la Personne, participe depuis mai 1979, au développement des politiques sociales du maintien à domicile dans le Comminges (31). Notre Syndicat, de par sa mission, permet à plus de 1300 personnes de demeurer à leur domicile en les aidant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et en améliorant leur cadre de vie.

**Le SICASMIR est un établissement public**, qui met différents services à disposition des personnes âgées, handicapées ou en perte d'autonomie.

L'accueil du SICASMIR est à votre disposition : **14, rue Robert Schumann 31800 Saint-Gaudens**

**Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et 13H30 à 17H**  
**05 61 94 54 54    [sicasmir@wanadoo.fr](mailto:sicasmir@wanadoo.fr)**

## VACCINATION

Le centre de vaccination du **parc des expositions, à Villeneuve de Rivière** réouvre à compter du mardi 30 novembre et restera ouvert tous les jours du lundi au samedi jusqu'au 31 janvier 2022 de 9 h -12 h et 13 h – 18 h, **sauf les vendredis matin du 3, 10 et 17 décembre.**

La prise de rdv se fait toujours en ligne sur Keldoc.com, Sur le numéro portable dédié **au PUBLIC : 07 72 45 75 08** Et sur la plateforme téléphonique nationale Ouvert 7 jours sur 7 de 6 h à 22 h : le **0800 009 110.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

**MAIRIE** : 05 61 98 96 77    [mairie.standre31420@orange.fr](mailto:mairie.standre31420@orange.fr)  
David CASTETS : Maire : 06 31 02 29 37- [davidcastets@live.fr](mailto:davidcastets@live.fr)  
Eliane RAULET: 1ère Adjointe 06 70 35 17 75 - [eliane.raulet@wanadoo.fr](mailto:eliane.raulet@wanadoo.fr)  
Michel BORALI: 2ème Adjoint : 06 83 30 36 26 - [michel.borali@orange.fr](mailto:michel.borali@orange.fr)  
André FORT : 3ème Adjoint 06 77 66 46 60

**SAMU** : 15

**POLICE-GENDARMERIE** : 17

**SAPEURS POMPIERS** : 18

**URGENCES POUR SOURDS/MALVOYANTS** : 114



**Le Comité des Fêtes** a pu organiser la Fête Locale cette année

Tout le monde était ravi de pouvoir enfin se retrouver et partager la mounjéade et le spectacle animé par Liberta.



## 3 ème AGE

Le repas annuel, réservé aux membres du club aura lieu le dimanche 16 janvier 2022 à 12h30 à la salle des fêtes L'assemblée générale du Club du 3<sup>ème</sup> âge aura lieu courant février 2022.

Un colis est prévu pour tous les adhérents. Il sera porté aux personnes ne pouvant se déplacer. Les informations des prochaines sorties seront données par courrier.

Info: Guy Bonnemaïson 06 37 02 09 81  
Francis FAURE 0675465277  
Claudine BOUBE 0677635641  
Eliane RAULET 0670351775

## DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé sous le porche de l'Eglise. Cet appareil permet une intervention de premier secours sur des victimes d'accident cardiaque. Pour avoir une chance de sauver une personne victime d'un arrêt cardiaque il faut intervenir dans les cinq à sept minutes. Chaque minute qui passe signifie 10% de chance de survie en moins. En France où 40 à 60000 personnes décèdent chaque année des suites d'un arrêt cardiaque, le taux de survie est de 2 à 4%